

CONTRE :

Messieurs

Avery,	Christie,	Henderson,	McIntyre (Perth),
Bergeron,	Clements,	Herron,	Perley,
Blain,	Cochrane,	Lake,	Reid (Grenville),
Borden (Carleton),	Elson,	Lefurgey,	Sproule,
Boyce,	Foster,	Lewis,	Taylor,
Bristol,	Fowler,	Macdonell,	Walsh.—24.

Les dits amendements sont, en conséquence, lus la seconde et adoptés.

Le bill (No 4) Acte modifiant de nouveau le Code criminel, 1892, est délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le bill (No 10) Acte à l'effet de modifier l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes, est délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

Le bill (No 225) Acte accordant à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir aux dépenses du service public pour l'exercice expirant le 30 juin 1906, et pour la période de neuf mois expirant le 31 mars 1907, est lu la troisième fois et passé.

Le bill (No 220) Acte abrogeant l'Acte créant des pensions pour certains membres du Conseil privé, est lu la troisième fois et passé.

Le bill S (No 209) du Sénat, intitulé: "Acte modifiant le Code criminel, 1892, en ce qui concerne les loteries", est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat, informant cette Chambre que le Sénat n'insiste pas sur son second amendement au bill (No 97) Acte modifiant l'Acte concernant le Sénat et la Chambre des Communes, auquel la Chambre des Communes n'a pas acquiescé.

Aussi,—adoptant le bill (No 12) Acte concernant l'observance du dimanche avec divers amendements, comme suit :—

Page 1, ligne 19.—Retranchez "d'intérêt public".

Page 1, ligne 23.—Retranchez depuis "l'avenir" jusqu'à "de", ligne 25.

Page 2, ligne 21.—Après "passagers" insérez "ou objets de messageries".

Page 2, ligne 23.—Après "trains" insérez "wagons".

Page 2, ligne 24.—Après "dimanche" insérez "et le travail qui s'y rattache".

Page 2, ligne 30.—Retranchez depuis "incidente" jusqu'à la fin de l'alinéa et insérez "nécessaires pour tenir les lignes et voies ouvertes".

Page 2, ligne 36.—Retranchez "de mer".

Page 2, ligne 43.—Après "que" insérez "le déchargement et le soin".

Page 2, ligne 44.—Après "périssables" insérez "et du bétail sur pied".

Page 2, ligne 46.—Après "d'un" insérez "pont à péage ou pont mobile ou d'un".

Page 3, lignes 9 et 10.—Après "internationale" insérez "ou qui sont mis en service en correspondance avec un bac international comme partie de son système, à moins qu'il n'y soit autrement pourvu par l'autorité provinciale".

Page 3, ligne 24.—Après "loi" insérez "et en vue de prévenir tout retard indu".

Page 3, ligne 29.—Retranchez "à parts égales" et insérez "dans la proportion qu'elle déterminera".

Page 3, ligne 35.—Retranchez "de permettre à" et insérez "d'obliger".

Page 3, ligne 39.—Retranchez "données" et insérez "accordées".

Page 3, ligne 46.—Après "dimanche" insérez "excepté ainsi qu'il est prévu en toute loi provinciale qui est présentement en vigueur ou qui le sera à l'avenir".